

décembre
2021



Le Pâquier en 1951

Le Pâquier



OF
NE
NI



Magasin, fromagerie et tea-room Le Carambar

Place du Centre 6, 1661 Le Pâquier



carambar
tea room

Horaire

| | | | |
|----------|------------------------|----------|------------------------|
| Lundi | 07h - 12h et 17h - 19h | Vendredi | 07h - 12h et 17h - 19h |
| Mardi | 07h - 12h et 17h - 19h | Samedi | 08h - 12h et 17h - 19h |
| Mercredi | 07h - 12h et 17h - 19h | Dimanche | 08h - 10h et 17h - 19h |
| Jeudi | Nous nous reposons | | |

25, 26, 27 décembre 2021 et 1, 2, 3 janvier 2022 -> Fermé (Noël)

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Fromagerie du Pâquier, Privet Jean-Daniel et Miriann

Tél./fax 026 912 26 63 / www.fromagerie-delagruyere.ch / info@fromagerie-delagruyere.ch



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 2 |
| LE MOT DU SYNDIC | 3 |
| COMMUNICATION | 4 |
| BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2022 SELON MCH2..... | 5 |
| BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022..... | 6 |
| REMPLACEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE..... | 6 |
| ACHAT ET POSE DE MOLOKS POUR LA RÉCOLTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU PAPIER | 7 |
| MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE ET DES CANALISATIONS DE LA CIERNE-DES-HEURES | 13 |
| MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DES DELÉJÈ..... | 13 |
| RÉFECTION DU CHALET DES CORBÈ..... | 14 |
| DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LES EMS DE LA GRUYÈRE (4 EMS) | 15 |
| ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SCOLAIRE SUITE À LA CONSTITUTION DU CERCLE SCOLAIRE GRUYÈRES-LE PÂQUIER | 16 |
| COMMANDE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL EN LIGNE..... | 18 |
| DÉFIBRILLATEUR..... | 18 |
| VOTE ANTICIPÉ ET PAR CORRESPONDANCE | 20 |
| IMPÔTS 2022 – PAIEMENT DES ACOMPTES | 20 |
| PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ | 21 |
| COTISATIONS AVS/AI/APG | 22 |
| RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2022..... | 23 |
| ABONNEMENTS CFF « FLEXICARD » | 26 |
| PROVENANCE ET QUALITÉ DE L'EAU POTABLE..... | 28 |
| PLAN DE SÉPARATION DES ZONES D'EAU POTABLE | 29 |
| HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE..... | 30 |
| HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE | 31 |
| COLLECTE DES SACS-POUBELLE | 31 |
| PLAN DE COLLECTE DES SACS-POUBELLE | 32 |
| MAMANS DE JOUR..... | 33 |
| BABY-SITTING..... | 33 |
| ACCUEIL EXTRASCOLAIRE | 34 |
| INSERTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN COMMUNAL..... | 34 |
| BROCHURE D'INFORMATION SENIORS..... | 37 |
| NUMÉROS UTILES | 46 |
| SOCIÉTÉS LOCALES | 49 |

LE MOT DU SYNDIC

Votre nouvel exécutif imaginait entrer en fonction dans des circonstances moins pesantes. Malheureusement, le coronavirus péjore encore nos activités quotidiennes. Merci à toutes et à tous de votre compréhension et de votre respect exemplaire des règles sanitaires lors des visites à l'administration communale.

Ces dernières semaines, plusieurs projets d'envergure ont avancé. L'école du Pâquier a été regroupée avec celle de Gruyères pour ne former plus qu'un seul cercle scolaire. De leur côté, les aînés bénéficient désormais d'activités variées issues du nouveau concept « Senior+ ».

Le plan de législature concocté par le Conseil communal prévoit pour les années à venir des investissements conséquents, en particulier liés à l'eau, aux déchets, au centre du village et aux chalets d'alpage.

Cependant, c'est le futur parc du Chèrvi qui focalise désormais l'essentiel de l'énergie du Conseil communal qui se réjouit de voir naître un espace intergénérationnel, un lieu de rencontres et de cohésion sociale pour toute la population. Présenté lors de la dernière assemblée communale, sa mise à l'enquête ne saurait tarder puisqu'elle est prévue cette année encore. Les travaux devraient quant à eux débiter d'ici l'été prochain. Je tiens à remercier la société d'intérêt villageois qui a invité tous les habitants de la commune à participer à une soirée d'échanges constructifs. Soutenant cette démarche participative, le Conseil communal ne manquera pas d'intégrer, dans la mesure du possible, les réflexions et les idées proposées par les différents groupes de travail.

La situation financière de la Commune est saine. Malgré les incertitudes liées à la pandémie, le Conseil communal peut se permettre de proposer, lors de la prochaine assemblée communale, le maintien de la baisse du coefficient d'impôts pour une année supplémentaire. Une bonne nouvelle !

En espérant que la vie associative puisse enfin sortir de son sommeil forcé et que les rencontres festives puissent à nouveau avoir lieu, je vous souhaite à toutes et à tous de lumineuses Fêtes de fin d'année.

Nicolas Gremaud, Syndic

COMMUNICATION

Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Conseil communal souhaite aller vers le citoyen par le biais de nouveaux moyens :

- L'application iGruyère, développée par des jeunes de notre village, nous permet de diffuser des annonces flash (par exemple : demande de permis de construire, route fermée).



Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store



Google Play



- La page Facebook (Meta), mise en ligne fin octobre, qui comprend des annonces flash mais aussi des informations plus officielles ou des annonces de manifestations.



- Le site internet de la commune qui présentera un nouveau visage au printemps prochain et qui reste la référence officielle.

Lien : <http://www.lepaquier.ch/>

- Le présent bulletin communal qui paraîtra désormais sous deux formes différentes, en automne avec les informations officielles (infos) et au printemps sous une forme allégée (actualités).

Nous accueillons avec plaisir vos annonces de manifestations ou propositions de publications.

Laurence Corminboeuf, Conseillère communale

BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2022 SELON MCH2

En raison de l'entrée en vigueur de MCH2 dans notre commune au 01.01.2022, le mode de présentation du budget est sensiblement modifié cette année. Nous remercions tout particulièrement notre boursière qui a fourni un travail énorme pour basculer les comptes de la commune vers le nouveau système.

Le Conseil communal a bouclé le budget du compte de résultats 2022 et analysé tant l'impact de la pandémie de Covid-19 que les prévisions du Service cantonal des contributions en termes de recettes fiscales.

Sur la base d'une vision prudente et pérenne et au vu de la situation saine de notre commune, nous proposons de prolonger, pour 2022 uniquement, la baisse du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune à 83.5% au lieu de 88.5%.

Voici quelques postes pour lesquels les charges/revenus augmentent significativement :

- Péréquation financière des ressources moins favorable ;
- Augmentation des cotisations patronales à la caisse de pension ;
- Accueil extrascolaire : plus d'enfants et augmentation du temps de travail des intervenantes ;
- Approvisionnement en eau : étude de la possibilité de créer un nouveau captage ;
- Hausse des recettes de l'impôt sur le revenu (prévisions du service des contributions) ;
- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (diminution de la charge d'amortissement).

Le Conseil communal présente un budget du compte de résultats 2022 présentant un léger déficit de CHF 109'900.-.

Les documents détaillés relatifs au budget sont consultables sur le site internet de la commune ou sur demande à l'administration communale.

Laurence Corminboeuf, Conseillère communale

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022

Les nouveaux investissements prévus par le Conseil communal s'élèvent à un montant net de CHF 677'800.- et sont répartis de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| Remplacement du parc informatique de l'école | CHF 80'000.- |
| Pose de Moloks pour la récolte des ordures ménagères et papier | CHF 233'000.- |
| Mise en conformité du captage et des canalisations de la Cierne-des-Heures | CHF 165'300.- |
| Mise en conformité du captage des Deléjè | CHF 82'700.- |
| Réfection du chalet des Corbè | CHF 160'000.- |
| Subvention du chalet des Corbè | - CHF 43'200.- |

Vous trouverez les détails de ces investissements dans le présent bulletin.

Laurence Corminboeuf, Conseillère communale

REPLACEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

Installés et utilisés par les élèves et enseignants depuis 2013, les ordinateurs de l'école montrent depuis quelques temps de sérieux signes de fatigue. Ils ont dépassé la durée de vie estimée par les spécialistes (4-6 ans pour une école) et plusieurs postes deviennent relativement lents, tombent en panne et nécessitent de fréquentes réparations.

Après analyse de la situation avec le directeur de l'école et sur les conseils de Fritic, Organe cantonal de conseil pour l'équipement informatique des écoles, le Conseil communal a établi un concept de renouvellement cohérent et conforme aux besoins grandissants des objectifs dictés par le Plan d'Étude Romand.

Sur la base des offres reçues et en tenant compte du marché très tendu lié à la fourniture des composants électroniques, le montant de l'investissement proposé se monte à **CHF 80'000.- TTC.**

Karine Kilchoer, Conseillère communale

ACHAT ET POSE DE MOLOKS POUR LA RÉCOLTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU PAPIER

Contexte

Lors de la séance d'information du « Parc du Chèrvi » en avril dernier, certains citoyens nous ont rendu attentifs à quelques points critiques concernant la réfection de notre déchetterie :

- Fort risque de goulet d'étranglement (benne compactrice + parking du Parc du Chèrvi situés à l'entrée de la déchetterie) ;
- Manque d'espace pour l'utilisation des véhicules communaux (distance trop faible devant les portes du hangar communal) ;
- Circulation compliquée à l'intérieur de la déchetterie (largeur des voies insuffisantes).

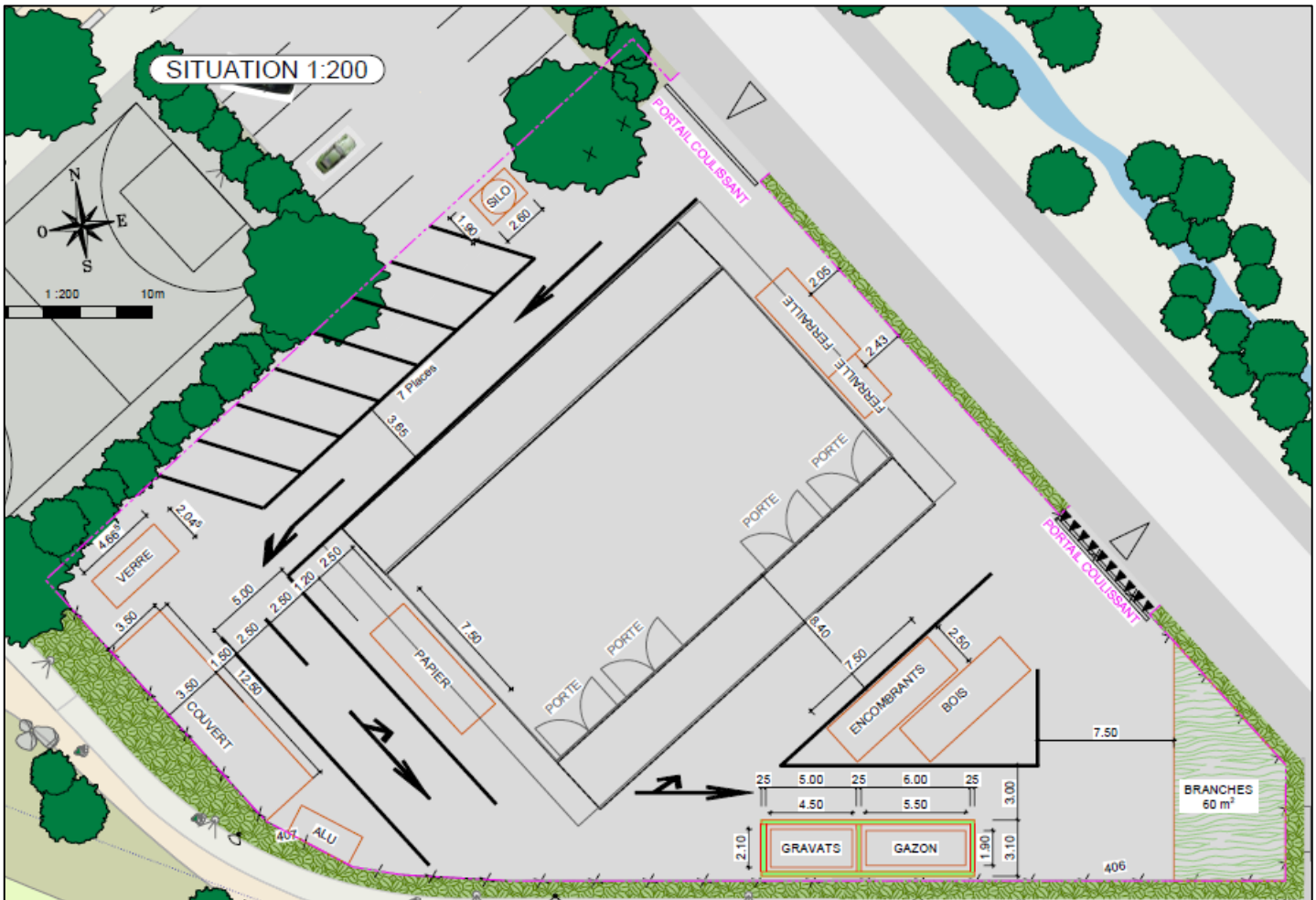
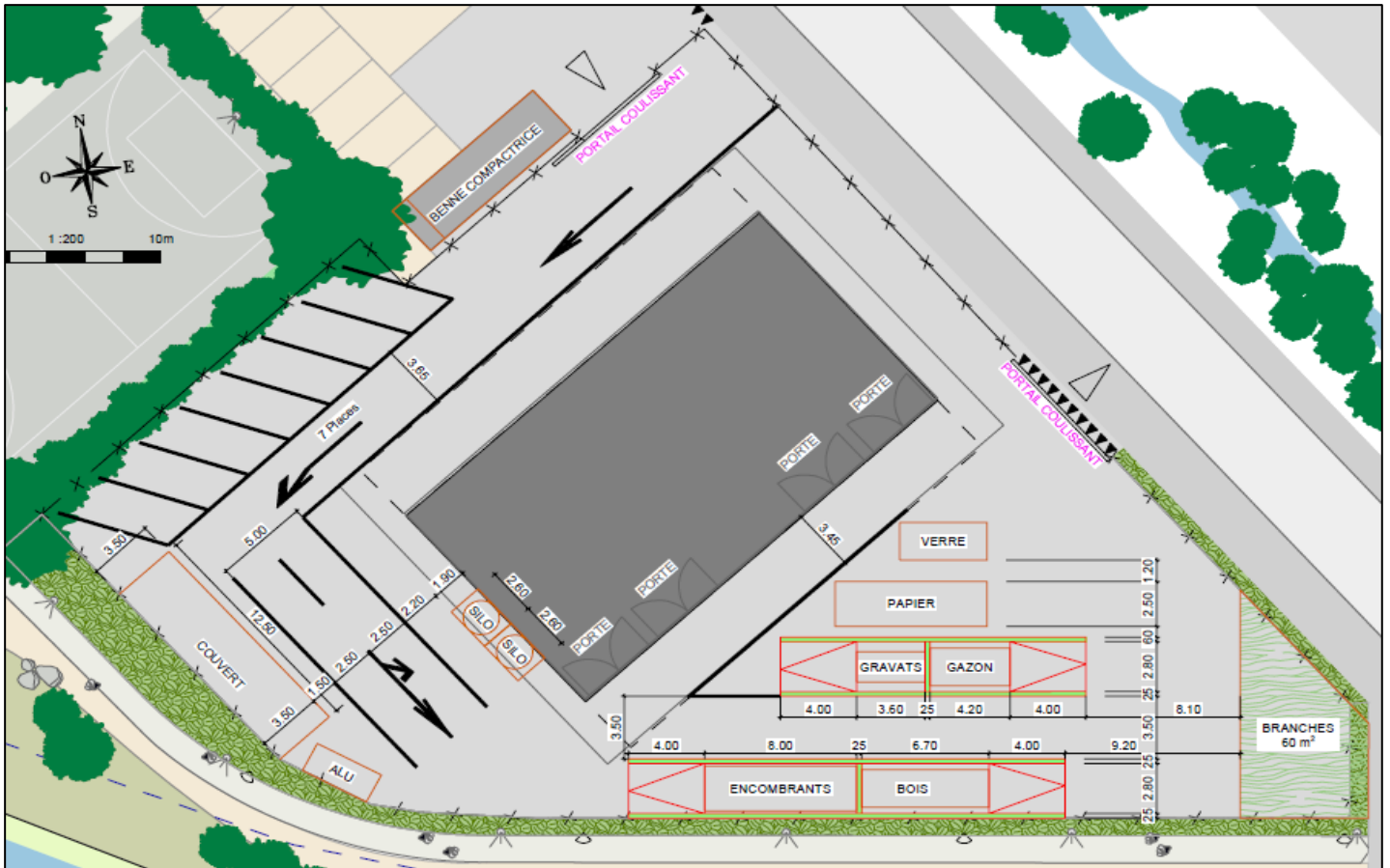
Installation de Moloks à l'extérieur de la déchetterie

(Moloks : grands containers enterrés destinés à réceptionner les ordures ménagères et autres détritiques)

Une réflexion a donc été menée afin de rectifier les éléments problématiques cités ci-dessus. L'option des Moloks a été retenue car celle-ci apporte de nombreux avantages :

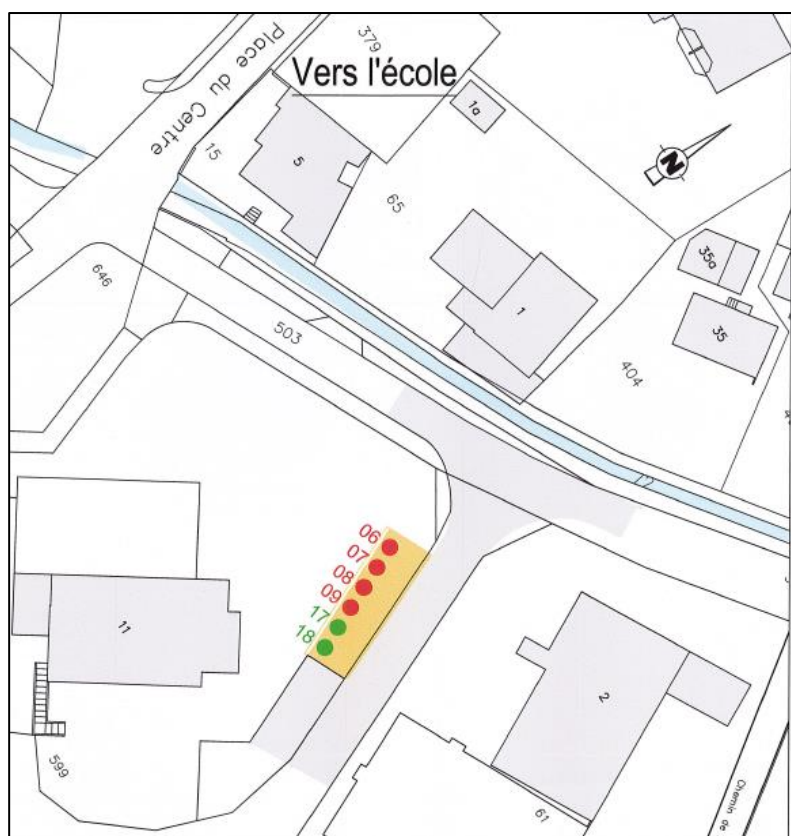
- Points de collectes plus proches des citoyens ;
- Fonctionnement 24h/24h ;
- Précieuse surface libérée à l'emplacement de la benne compactrice (chaque mètre carré est précieux au vu de la configuration complexe de la parcelle → triangulaire) ;
- Flux des voitures dans la déchetterie grandement amélioré ;
- Affluence nettement diminuée (pas de goulet d'étranglement) ;
- Déchetterie fonctionnelle pour les employés de l'édilité.

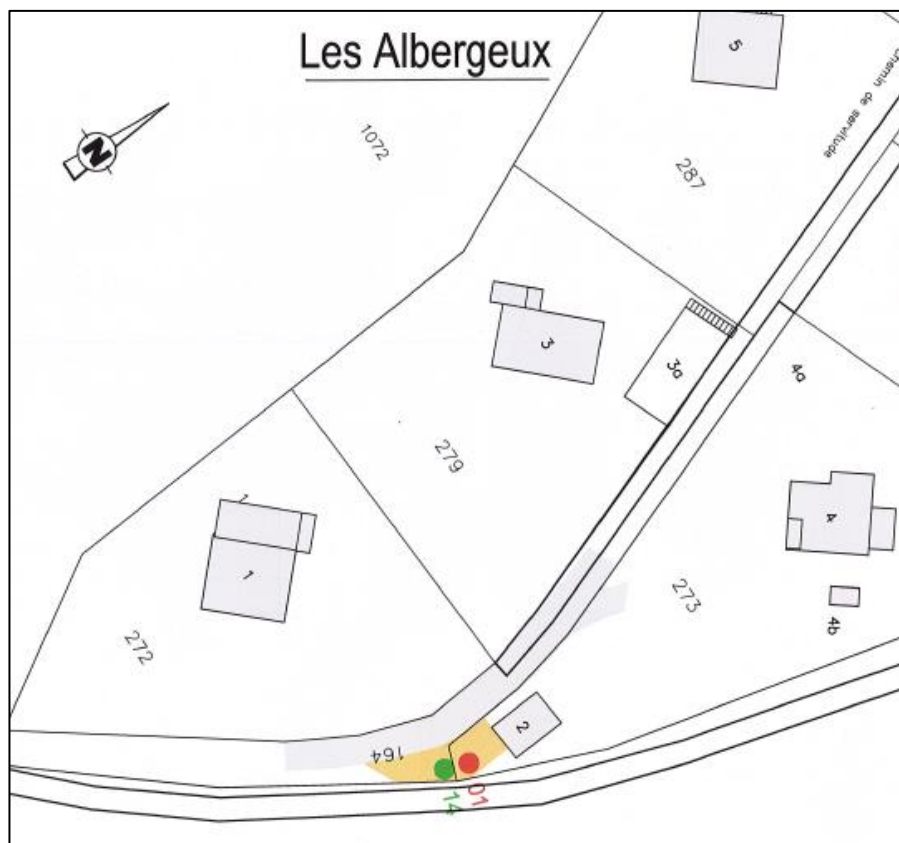
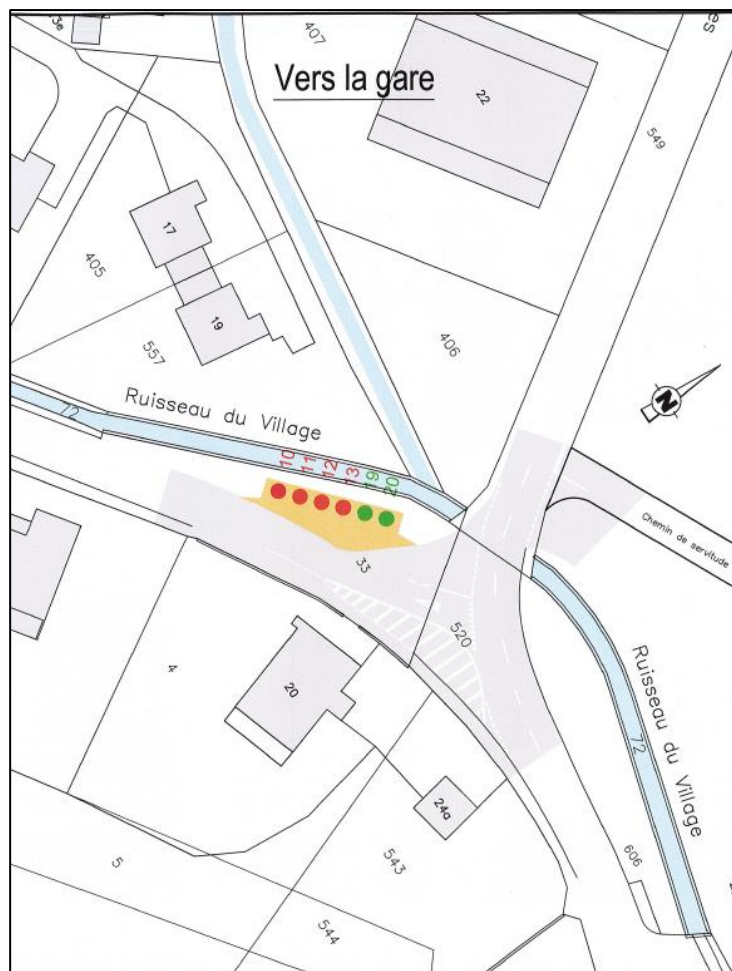
Afin de vous donner une idée plus précise des explications citées auparavant, vous trouverez ci-après (1^{ère} image) l'ancien plan de la déchetterie (*présenté à la séance d'information du Parc du Chèrvi*). Sur la 2^{ème} image, le nouveau plan qui prend en compte les remarques des citoyens.



Type et emplacements de 20 Moloks

Après de nombreuses réflexions et analyses, nous avons décidé de proposer des Moloks « ordures ménagères » et « papier » aux emplacements suivants :





Parcelles propriétés de la commune (hormis aux Albergeux)



Illustration à titre d'exemple

Coût estimé de l'investissement pour 20 Moloks

CHF 143'000.- TTC pour les travaux de génie-civil et pose des Moloks (amortissement 2.5% sur 40 ans)

CHF 107'000.- TTC pour l'achat des Moloks (amortissement 7% sur 15 ans)

Modifications liées au règlement communal des déchets, estimation

- Taxe de base annuelle : CHF 60.- pour les citoyens (inchangée)
- Prix sac de 17 litres : CHF 1.50 (actuellement CHF 1.20/pièce)
- Prix sac de 35 litres : CHF 2.50 (actuellement CHF 2.00/pièce)
- Prix sac de 60 litres : CHF 4.20 (actuellement CHF 3.50/pièce)

Les vignettes actuelles seront remplacées par des sacs colorés avec un emblème de la commune.

Impact financier pour le citoyen

Voici un exemple démontrant l'impact financier de ces changements sur les coûts annuels concernant les déchets :

Ménages de 2 adultes et 2 enfants âgés de moins de 20 ans

Consommation annuelle moyenne : 104 sacs de 35 litres (identique à l'émission ABE du 26.10.21)

Taxe de base : 2 x CHF 60.- = CHF 120.-

Taxe au sac : 104 x CHF 2.50 = CHF 260.-

Total : CHF 380.- (moyenne des communes gruériennes CHF 374.81)

Dans cet exemple, le ménage paiera CHF 52.- supplémentaires par rapport aux taxes actuelles.

Remarque importante : le règlement communal des déchets devra être révisé car la Commune a l'obligation de se mettre en conformité. A noter que le revenu des taxes doit couvrir au minimum 70% des frais de gestion des déchets.

Lionel Pasquier, Conseiller communal

MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE ET DES CANALISATIONS DE LA CIERNE-DES-HEURES

Ce captage n'est plus conforme aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et doit être assaini.

- Mise en conformité de la chambre de captage
- Remplacement des canalisations fortement endommagées

Coût estimé de l'investissement

CHF 178'000.- TTC

Lionel Pasquier, Conseiller communal

MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE DES DELÉJÈ

Ce captage n'est plus conforme aux directives du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et doit être assaini.

- Mise en conformité de la chambre de captage

Coût estimé de l'investissement

CHF 89'000.- TTC

Lionel Pasquier, Conseiller communal

RÉFECTION DU CHALET DES CORBÈ

Le chalet des Corbè se situe sur l'un des 6 alpages dont la Commune est propriétaire, cependant, il est le seul à se trouver sur le territoire communal.



Dominant notre village et visible de très loin, il accueille chaque année une quinzaine de génisses de mai à octobre.

Ces dernières années, son état s'est fortement détérioré. Il devient donc important de procéder à une réfection partielle de ce bâtiment.

Dans le souci d'entretenir convenablement le patrimoine communal et de faciliter dans la mesure du possible le travail de nos exploitants agricoles, le Conseil communal vous propose le programme de travaux suivant :

Maçonnerie intérieure et extérieure :

Divers rhabillages et réfections (murs extérieurs, fondations, fonds intérieurs, creux du feu etc.)

Pour un montant de CHF 73'150.-

Menuiserie et charpente :

Divers travaux dont le remplacement des madriers (parois extérieures), d'une porte et d'une fenêtre ainsi que le remplacement de la sablière, des colonnes et de la panne sablière, etc.

Pour un montant de CHF 66'433.-

Infrastructure :

Aménagement du chemin d'accès au chalet, rénovation et amélioration du chemin existant.

Pour un montant de CHF 19'813.-

Soit un total des coûts estimés et arrondis à CHF 160'000.- TTC

Pour l'ensemble de ces travaux, le Service de l'agriculture du canton de Fribourg nous assure un subventionnement de l'ordre de 27%, ce qui donnera un total à la charge de la Commune d'environ CHF 116'000.-.

Sébastien Meloni, Conseiller communal

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LES EMS DE LA GRUYÈRE (4 EMS)**Association 4 EMS**

L'association intercommunale «4 EMS » avait pour but, la construction et la gestion des Etablissements Médicaux Sociaux intercommunaux ainsi que la participation au développement des structures alternatives des communes de Bulle, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens.

La responsabilité des constructions ayant été confiée au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), l'association « 4 EMS » a demandé au RSSG de reprendre de manière anticipée la gestion des nouvelles constructions de cette association, à savoir celles de Pringy et de Sorens, ce qui a été adopté lors de l'assemblée des délégués du RSSG de mai 2021.

De ce fait, le but de cette association n'étant dès lors plus légitime, il appartient à chacune des communes membres de se prononcer sur sa dissolution, conformément à l'article 32 de ses statuts.

Claude Pasquier, Conseiller communal

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SCOLAIRE SUITE À LA CONSTITUTION DU CERCLE SCOLAIRE GRUYÈRES-LE PÂQUIER

Comme vous le savez peut-être, un nouveau cercle scolaire Gruyères-Le Pâquier est né à la rentrée 2021. Une convention intercommunale régissant son organisation a été approuvée par les deux entités en août dernier.

Dès lors, nous avons dû répondre à quelques obligations légales, comme l'harmonisation du règlement scolaire communal.

Les changements et modifications apportés à ce règlement vous seront présentés lors de notre prochaine assemblée communale.

Le règlement complet est consultable sur le site internet de la commune ou sur demande à l'administration communale.

Karine Kilchoer, Conseillère communale

SIV



Un bel exemple de démocratie participative

Le 17 septembre dernier, la Société d'Intérêt Villageois en collaboration avec la Commune organisait une soirée participative dans le but de récolter les idées, les pensées ou même les visions des concitoyennes et concitoyens du Pâquier concernant certains aménagements du futur Parc du Chèrvi. En voici donc le récit vécu de l'intérieur.

Par ce beau vendredi soir ensoleillé, nous accueillons les habitants de notre commune dans une ambiance qui se veut bienveillante et constructive. Nous essayons de ne pas laisser transparaître notre anxiété car oui nous avons tout de même un peu de stress. En effet, voilà plusieurs semaines que nous travaillons sur ce projet. Tout semble bien ficelé mais lorsque l'on travaille sur le contact, l'échange d'idées et de pensées ou encore la réflexion, il est difficile d'anticiper les réactions humaines.

Lors de la première phase de cette rencontre, David Pasquier, le chef d'orchestre du projet, nous accueille chaleureusement et non sans émotion. A l'aide de ses acolytes de

la SIV, il présente les règles du jeu pour la suite de la soirée qui s'annonce intense et forte en émotions. Afin de briser la glace et de faire connaissance, nous sommes invités à prendre place sur une corde d'escalade installée au sol en fonction de notre année d'arrivée au sein de la Commune du Pâquier. Certains sont là depuis toujours, d'autres depuis 2021. Nous avons tous une réflexion sur un souvenir lié à ce village. Certains d'entre nous le partagent avec l'assemblée. Nous piochons ensuite, au hasard, un SUGUS. Sa couleur déterminera notre groupe pour la soirée.

Nous rentrons dans le vif du sujet lors de la deuxième phase. Trois groupes sont formés et répartis sur les trois espaces à penser : la zone du verger, le pourtour de la buvette et le fonctionnement de cette dernière. C'est là que la magie opère. Dans un élan de bienveillance, d'enthousiasme et de générosité, chacun présente ses idées à l'aide de petits post-it de couleur. On discute, on échange, on rit et on débat. Une fois le temps écoulé, nous changeons de secteur pour aller découvrir le travail des autres groupes tout en ayant toujours la possibilité d'apporter de nouvelles idées.

Vient enfin l'heure du repas où les discussions vont bon train dans une atmosphère toujours aussi positive et créatrice.

C'est avec le ventre rempli de bonnes choses que nous débutons la phase finale. Les groupes réalisent une affiche géante résumant toutes les idées imaginées durant les premières heures de travail pour ensuite venir les présenter en plénière. Enfin, les citoyennes et citoyens du village transmettent les affiches au Syndic, Monsieur Nicolas Gremaud, qui remercie chaleureusement l'assemblée pour cette belle soirée.

MERCI du fond du cœur, quel beau moment nous avons passé ensemble. Merci à toutes et tous pour votre implication, votre générosité et votre ouverture d'esprit.

Merci au Conseil communal de nous avoir laissé l'opportunité d'exposer notre point de vue et nos idées dans un esprit constructif. Avec une telle soirée, la Commune du Pâquier a donné un bel exemple de ce que pourrait être une démocratie davantage participative et tournée vers ses habitants. Bravo !

En nous réjouissant des futurs projets.

Votre Société d'Intérêt Villageois

COMMANDE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL EN LIGNE

Le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg permet depuis le 1er octobre 2019 de commander des actes d'état civil électroniques avec signature authentique. Le canton de Fribourg est le premier à proposer cette nouvelle prestation de cyberadministration. Ces actes électroniques sont équivalents à ceux dressés sur papier et sont reconnus par les autorités compétentes.

Les prestations déjà disponibles sur cette plateforme sont les suivantes :

- les documents d'état civil ;
- l'extrait du Registre du commerce ;
- l'attestation de l'Office des poursuites ;
- le permis de pêche courte durée.

A futur, d'autres prestations y seront ajoutées.

Accès au guichet virtuel :

<https://egov.fr.ch/Pages/Default.aspx>

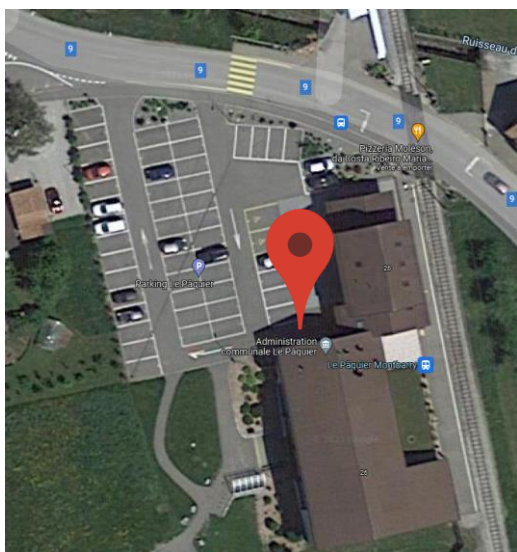


DÉFIBRILLATEUR

Rappel



Accessible devant la salle polyvalente du Pâquier !




BIBLIOTHÈQUE

Nous signalons à l'attention des amateurs de livres, l'existence de la bibliothèque du Pâquier qui se trouve au « centre de jour » de l'immeuble de la « Fondation Les Trois Trèfles » (ou bâtiment des personnes âgées) à la route de l'Église 8.

Plus de 1'200 livres, romans et bandes dessinées d'excellente qualité sont à la disposition des lecteurs petits et grands.

Horaires d'ouverture : lundi de 15h15 à 16h15 (*fermée durant les vacances scolaires*)

PUBLICITÉ

Au cœur de l'hypnose
Hypnose ericksonienne
& soins énergétiques
EFT - IMO - EMDR

Pasquier Eugénie
Hypnothérapeute
078/788.21.50
eugenie.p25@gmail.com



VOTE ANTICIPÉ ET PAR CORRESPONDANCE

Le certificat de capacité civique doit être signé et placé dans l'enveloppe de transmission. **La signature ainsi que l'adresse du Bureau électoral du Pâquier doivent impérativement être visibles** dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission, ce comme dans l'exemple suivant :



La personne qui vote de manière anticipée ou par correspondance doit apposer sa signature sur le certificat de capacité civique, sous peine de nullité de son vote. **Si vous nous transmettez votre enveloppe par la poste, nous vous remercions de bien vouloir l'affranchir !**

IMPÔTS 2022 – PAIEMENT DES ACOMPTES

Si vous payez habituellement vos acomptes d'impôts :

- en une seule fois
- ou par Internet

Nous vous prions de nous le signaler soit par téléphone au 026 912 61 81 ou par courriel à janick.vega@lepaquier.ch.

Ainsi, par mesure d'économie, nous vous enverrons uniquement l'acompte total et l'acompte volontaire (les références étant les mêmes pour tous les acomptes d'une même année).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

La Caisse communale

PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Cartes d'identité

Pour effectuer une demande de carte d'identité, il vous suffit d'apporter à l'Administration communale :

- une photo récente (moins d'un an), de bonne qualité ;
- votre ancienne carte d'identité pour annulation.

... ou de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Il faut compter un délai d'une semaine à 10 jours pour l'établissement d'une nouvelle carte d'identité.

Passeports biométriques

Pour effectuer une demande de passeport biométrique, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Le délai de livraison d'un passeport est de maximum 10 jours ouvrables dès le jour où les données biométriques sont saisies.

Tarifs

| Type de document | Prix | Validité |
|---|-----------|----------|
| Passeport adultes | CHF 145.– | 10 ans |
| Passeport enfants | CHF 65.– | 5 ans |
| Carte d'identité adultes | CHF 70.– | 10 ans |
| Carte d'identité enfants | CHF 35.– | 5 ans |
| Passeport + carte d'identité adultes (commande combi) | CHF 158.– | 10 ans |
| Passeport + carte d'identité enfants (commande combi) | CHF 78.– | 5 ans |

L'Administration communale

COTISATIONS AVS/AI/APG

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

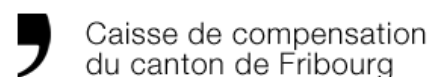
Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire. En 2022, ce sont les personnes actives nées en 2004 qui entrent dans le cercle des cotisants.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'006.– de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

En naviguant sur les différentes rubriques du menu "Cotisations" du site internet de la caisse de compensation (cotisations des employeurs et des salariés, cotisations des indépendants, etc.), vous obtiendrez des informations plus précises quant à votre situation personnelle.



Caisse de compensation
du canton de Fribourg

<https://www.caisseavsfr.ch>

☎ 026 305 52 52

PUBLICITÉ



Jardins d'Ambiances

079 214 09 32

j.gamboni@bluewin.ch 

Création & Entretien d'espaces verts

RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2022

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2022, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

| | Célibataire/ Divorcé(e) Veuf/ve) / Séparé(e) | Couple marié |
|----------------------|---|-----------------|
| Sans enfant à charge | Fr. 36'000.-- | Fr. 63'000.-- |
| 1 enfant à charge | Fr. 57'400.-- | Fr. 77'000.-- |
| 2 enfants à charge | Fr. 71'400.-- | Fr. 91'000.-- |
| 3 enfants à charge | Fr. 85'400.-- | Fr. 105'000.-- |
| 4 enfants à charge | Fr. 99'400.-- | Fr. 119'000.-- |
| 5 enfants à charge | Fr. 113'400.-- | Fr. 133'000.-- |
| 6 enfants à charge | Fr. 127'400.-- | Fr. 147'000.-- |

Calcul du revenu déterminant

Contribuables assujettis à l'impôt ordinaire

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LALAMAL est donné par le revenu annuel net de l'avis de taxation fiscale du canton de Fribourg (code 4.910) de la période fiscale qui précède de deux ans l'année pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x – 2 ans), auquel sont ajoutés :

a) pour le contribuable salarié ou rentier :

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.– (code 4.210)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.– (code 4.310)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

b) pour le contribuable indépendant :

- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.110)
- les autres primes et cotisations (code 4.120)
- le rachat d'années d'assurance (2^{ème} pilier, caisse de pension) pour la part qui excède CHF 15'000.– (code 4.140)

- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.– (code 4.210)
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.– (code 4.310)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910)

Exception : N'ont pas droit à une réduction de primes à l'assurance-maladie les personnes ou les familles dont le revenu net (code 4.910) ou la fortune imposable (code 7.910) excèdent CHF 150'000.– de revenu ou CHF 250'000.– de fortune, et les personnes faisant l'objet d'une taxation fiscale d'office.

Personnes assujetties à l'impôt à la source


Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable de l'année qui précède de deux ans celle pour laquelle le droit à la réduction des primes est examiné (année x - 2 ans).


Quand et où faut-il présenter la demande ?


Le formulaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2022.** La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Les formulaires de demande ainsi que les mémentos d'explications sont disponibles à l'Administration communale ou sur le site Internet de la caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Fribourg :

 Caisse de compensation
du canton de Fribourg

 Impasse de la Colline 1
Case postale 176
1762 Givisiez

 026 305 52 52

 www.caisseavsfr.ch

Documents requis pour chaque personne

- Certificat/Police d'assurance de la caisse-maladie
- Copie du livret de famille
- Copie de l'autorisation de séjour délivrée par le Service de la population et des migrants (étrangers)
- Copie de l'attestation de l'impôt à la source 2020 pour les personnes soumises à l'impôt à la source
- Copie du CFC, de l'AFP ou diplôme équivalent pour les jeunes adultes de moins de 25 ans révolus

FEUX EN PLEIN AIR**La protection de l'air est l'affaire de tous**

Chaque année, à l'automne, il y a une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Les services signataires rappellent également que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- Le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- Le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Aide à l'exécution

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf1/elimination_dechets_verts_fr.pdf

Aide-mémoire

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sen/_www/files/pdf46/incineration_dec_hets_naturels_fr.pdf

Notice pratique

https://www.fr.ch/sites/default/files/2018-12/gestion_remanents_coupe_fr_0.pdf

ABONNEMENTS CFF « FLEXICARD »

La Commune du Pâquier met à votre disposition chaque jour deux abonnements généraux CFF au prix de **CHF 44.– par jour et par abonnement.**

La vente par des intermédiaires est interdite et aucune réservation n'est acceptée par courriel !



Avec cet abonnement, vous voyagez librement avec les CFF et la plupart des chemins de fer privés dans toute la Suisse. D'autres abonnements Flexicard sont également à disposition dans d'autres bureaux communaux.

En vous connectant sur le site internet <http://www.sugarcube.ch/agflexi/>, vous avez la possibilité de vérifier les disponibilités des « Flexicards » dans d'autres communes. Ce portail affiche les cartes journalières CFF disponibles chaque jour par commune. Seules les communes inscrites et désireuses d'être visibles y sont affichées. De plus, le portail ne permet pas la vente de carte journalière, seules les communes y sont habilitées. De ce fait, les coordonnées utiles aux réservations sont inscrites pour chaque commune.





Corps des sapeurs-pompiers intercommunal

Team Prévention**Risque d'incendie de l'arbre de Noël : 10 conseils**

C'est précisément pendant les jours de fête que les sapeurs-pompiers doivent toujours à nouveau intervenir, pour éteindre des incendies. Les causes de la plupart de ces incendies sont des couronnes de l'Avent et des sapins de Noël qui se dessèchent dans les appartements chauffés et constituent alors un risque d'incendie accru. Les conseils suivants contribuent à empêcher ces risques.

L'utilisation imprudente de bougies est régulièrement la cause d'incendies d'appartements ou de maisons durant les fêtes de Noël et Nouvel-An.

Grâce aux conseils suivants, vous augmentez la sécurité incendie pendant la période de Noël :



1. Dans l'attente du moment de le décorer, placez le sapin à l'extérieur dans un récipient rempli d'eau.
2. Le sapin de Noël devrait être solidement fixé sur un socle stable contenant de l'eau.
3. Ne placez pas l'arbre de Noël à proximité de matières combustibles telles que rideaux, tapisseries, couvertures et coussins, décorations, meubles, télévision, etc.
4. Veillez à ce que les bougies soient placées sur un bougeoir stable et à une distance suffisante de branches et décoration de Noël.
5. Vaporisez de temps en temps de l'eau sur l'arbre et vérifiez s'il est desséché et s'il perd des aiguilles.
6. Ne plus allumer de bougies sur un sapin de Noël sec.
7. Durant la période des fêtes, placez un seau d'eau et une balayette à proximité du sapin de Noël. Si un objet devait s'embraser, l'endroit concerné peut alors être aspergé avec la balayette préalablement trempée dans l'eau.
8. Éteignez systématiquement les bougies lorsque vous vous rendez dans une autre pièce. Les bougies allumées doivent toujours rester sous surveillance !
9. Ne jamais laisser des enfants jouer seuls à proximité de bougies allumées !
10. Les guirlandes lumineuses électriques de l'arbre de Noël doivent être contrôlées quant à d'éventuels défauts avant d'être installées. Par ailleurs, il convient d'observer les recommandations du mode d'emploi.

PROVENANCE ET QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'eau potable distribuée dans la Commune du Pâquier provient du réservoir des Gros-Praz pour la zone inférieure du village et du réservoir de Fontanetta pour la zone supérieure. L'eau de réseau (consommation) est contrôlée 4 fois par année et l'eau de sources 2 fois par année, selon les exigences du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Mesures au : 27.08.2021

Zone inférieure - Analyses physico-chimiques

| Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|--------------------------------|-------|-------------|-----------|
| Couleur | | Incolore | Incolore |
| Conductivité électrique (20°C) | µS/cm | 504 ± 10 | |
| Turbidité | UT/F | 0.10 ± 0.03 | Max. 1.0 |
| Nitrite | mg/L | <0.05 | Max. 0.50 |
| Nitrate | mg/L | 5 ± 0 | Max. 40 |
| Ammonium | mg/L | <0.05 | Max. 0.10 |
| Dureté totale | °fH | 30.2 ± 1.2 | |
| Calcium | mg/L | 108 ± 4 | |
| Magnésium | mg/L | 8 ± 0 | |

Zone inférieure - Analyses microbiologiques

| Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|----------------------------|-----------|----------|----------|
| Germes aérobies mésophiles | UFC/ml | 7 | Max. 300 |
| Escherichia coli | UFC/100ml | 0 | Max. 0 |
| Enterococcus spp. | UFC/100ml | 0 | Max. 0 |

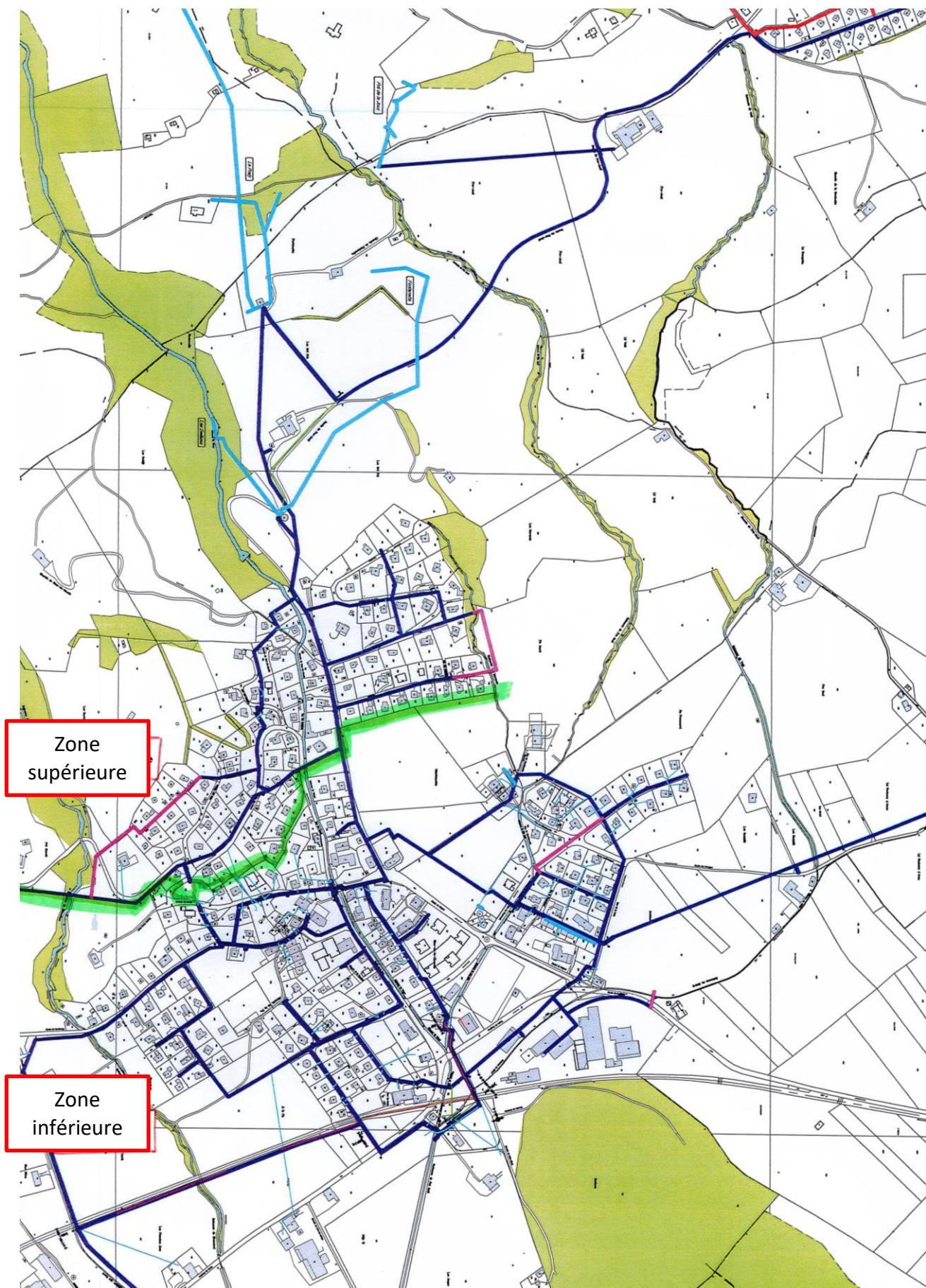
Zone supérieure - Analyses physico-chimiques

| Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|--------------------------------|-------|------------|-----------|
| Couleur | | Incolore | Incolore |
| Conductivité électrique (20°C) | µS/cm | 505 ± 10 | |
| Turbidité | UT/F | 0.1 ± 0.03 | Max. 1.0 |
| Nitrite | mg/L | <0.05 | Max. 0.50 |
| Nitrate | mg/L | 5 ± 0 | Max. 40 |
| Ammonium | mg/L | <0.05 | Max. 0.10 |
| Dureté totale | °fH | 30.4 ± 1.2 | |
| Calcium | mg/L | 108 ± 4 | |
| Magnésium | mg/L | 8 ± 0 | |

Zone supérieure - Analyses microbiologiques

| Paramètre | Unité | Résultat | Norme |
|----------------------------|-----------|----------|----------|
| Germes aérobies mésophiles | UFC/ml | 1 | Max. 300 |
| Escherichia coli | UFC/100ml | 0 | Max. 0 |
| Enterococcus spp. | UFC/100ml | 0 | Max. 0 |

PLAN DE SÉPARATION DES ZONES D'EAU POTABLE



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|--|---|----------|---|----------|
| Matin | 07h30–11h30 <i>Catherine Beaud Jean-Claude Duriaux Mélanie Marcuet Fany Mollet Janick Vega</i> | 07h30–11h30 <i>Jean-Claude Duriaux Mélanie Marcuet Fany Mollet Maya Perroud Janick Vega</i> | FERMÉ | 07h30–11h30 <i>Catherine Beaud Jean-Claude Duriaux Mélanie Marcuet Fany Mollet Maya Perroud</i> | FERMÉ |
| Après-midi | FERMÉ | FERMÉ | FERMÉ | 13h30–17h00 <i>Catherine Beaud Jean-Claude Duriaux Mélanie Marcuet Fany Mollet Maya Perroud</i> | FERMÉ |

Fermeture du bureau communal à 16h00 les veilles de fêtes.

Fonctions :

Catherine Beaud : Collaboratrice administrative

Jean-Claude Duriaux : Secrétaire général

Mélanie Marcuet : Préposée au contrôle des habitants et collaboratrice administrative

Fany Mollet : Collaboratrice administrative service technique et caisse communale

Maya Perroud : Apprentie

Janick Vega : Caissière communale

Fermeture de l'Administration communale

| Dates | Motifs |
|--|--------------------|
| Du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022 (yc) | Vacances de Noël |
| Lundi 18 avril 2022 | Lundi de Pâques |
| Jeudi 26 mai 2022 | Ascension |
| Lundi 6 juin 2022 | Lundi de Pentecôte |
| Jeudi 16 juin 2022 | Fête-Dieu |

Administration communale

Route de Gruyères 26

1661 Le Pâquier

026 912 61 81

commune@lepaquier.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

| <u>Heure d'hiver</u> * : | | <u>Heure d'été</u> * : | |
|--------------------------|---------------|------------------------|-------------------------------|
| Mercredi | 13h00 à 15h00 | Mercredi | 13h00 à 15h00 |
| Vendredi | 18h00 à 20h00 | Vendredi | 18h00 à 20h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 | Samedi | 10h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 |

* La modification d'horaire a lieu à la date officielle du changement d'heure saisonnier été/hiver.

L'ouverture de la déchetterie aux entreprises, commerces et agriculteurs a lieu chaque 1^{er} lundi du mois entre 10h30 et 11h30.

Les vignettes pour les sacs à poubelle sont en vente au magasin du village, à l'Administration communale du Pâquier et à la déchetterie ([pour dépanner](#)).

Rappel : seuls les déchets **provenant du territoire communal** peuvent être déposés à la déchetterie communale du Pâquier.

Fermeture de la déchetterie durant les fêtes

| Dates | Motifs |
|-------------------------------------|----------------|
| Vendredi 24 décembre 2021 | Noël |
| Samedi 25 décembre 2021 | Noël |
| Samedi 1 ^{er} janvier 2022 | Nouvel-an |
| Vendredi 15 avril 2022 | Vendredi-Saint |

COLLECTE DES SACS-POUBELLE

Le ramassage des ordures ménagères est effectué chaque lundi à 13h00. Nous vous prions de déposer vos sacs à poubelle aux points de collecte (voir plan page suivante) **au plus tôt le lundi matin** afin d'éviter que les sacs ne soient déchirés par des animaux durant la nuit précédant le ramassage.

Modification des dates de ramassage durant les fêtes

| Nouvelles dates de ramassage | Motifs |
|------------------------------|--------------------|
| Mardi 19 avril 2022 | Lundi de Pâques |
| Mardi 7 juin 2022 | Lundi de Pentecôte |
| Mardi 2 août 2022 | Fête nationale |
| Mardi 16 août 2022 | Assomption |

PLAN DE COLLECTE DES SACS-POUBELLE

Points de collecte

- 1. Rue du Pommeret 21
- 2. Clos-de-la-Chapelle 21
- 3. Carrefour Rue de la Gare / En Crêta
- 4. Laiterie
- 5. Rue des Rounè 5
- 6. Rue des Rounè 40
- 7. Carrefour Route de Pra-Jouli / Mésanges
- 8. Carrefour Route de Pra-Jouli / Clos-du-Moulin
- 9. Route de Montbarry 19
- 10. Route du Carmel 9
- 11. Rue du Bugnon 2
- 12. Chemin du Clos-Chatrossin 42
- 13. Route du Carmel 26
- 14. Route des Chavonnes 1
- 15. Place parc Montbarry
- 16. Carrefour Route des Granges / Chemin de la Rocheda
- 17. Les Albergeux
- 18. Déchetterie communale



MAMANS DE JOUR

Madame **Nicole Jordan**, maman de jour agréée, est disponible pour la garde de vos enfants du lundi au jeudi.

Vous pouvez l'atteindre au 078 680 43 35.

Madame **Lucia Cavuscens**, maman de jour agréée, est disponible pour la garde de vos enfants.

Vous pouvez l'atteindre au 079 584 80 57.

Madame **Eugénie Pasquier**, maman de jour agréée, est disponible pour la garde de vos enfants.

Vous pouvez l'atteindre au 078 788 21 50.



BABY-SITTING

A toute fin utile, nous vous communiquons, ci-après, les coordonnées de jeunes se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

| Nom - Prénom | Adresse | Contact |
|-------------------|--|--------------------------------|
| Clément Emilie | Ch. des Primevères 4, 1661 Le Pâquier | 078 745 39 57 026 913 95 71 |
| Diaz Sonia | Rue En Crêta 24, 1661 Le Pâquier | 079 703 73 29 |
| Gelmi Marie-Lou | Ch. du Clos-Chatrossin 42, 1661 Le Pâquier | 077 538 20 22 |
| Lo Giudice Thelma | Impasse des Corbè 12, 1661 Le Pâquier | 079 620 35 88 |
| Pasquier Marjorie | Rte des Granges 56, 1661 Le Pâquier | 079 920 73 36 |
| Pasquier Maude | Rue des Rounè 3, 1661 Le Pâquier | 077 453 67 10 026 913 99 24 |
| Ramel Alicia | Rue de la Croix 22, 1661 Le Pâquier | 079 523 29 20 |
| Tissot Liloo | Rue des Deléjettè 12, 1661 Le Pâquier | 078 405 17 13 |

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**Coordonnées de l'AES :**

Accueil extrascolaire Le Pâquier
Place du Centre 9
1661 Le Pâquier

aes@lepaquier.ch
078 943 98 80

**INSERTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN COMMUNAL**

Vous souhaitez insérer une publicité dans notre bulletin ? Veuillez vous adresser à l'Administration communale (notre bulletin paraît deux fois par année).

Tarifs :

| | | |
|-------------------|-----|-------|
| 1 page complète : | CHF | 75.- |
| ½ page : | CHF | 50.- |
| ¼ page : | CHF | 25.- |
| En couverture : | CHF | 100.- |



ÉCOLE

L'école du Pâquier a participé le vendredi 17 septembre 2021 à l'opération « Coup de balai ». C'est par ce bel après-midi ensoleillé que les élèves de l'école, accompagnés de leurs enseignant-e-s, ont arpenté le territoire de la commune afin de ramasser les déchets accumulés ici et là au fil des mois. Les élèves ont ainsi été sensibilisés à la problématique du « littering » dans une joyeuse ambiance. Mégots, bouteilles, balles et autres déchets ont été retirés de l'environnement puis récoltés par Markus pour les emmener à leur juste place : la déchetterie. Merci à tous, petits et grands, pour leur participation à cette tournée de ramassage qui a été un franc succès !



| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D | E | T | S | C | H | M | W | M | P |
| W | E | J | T | N | I | A | D | O | A |
| N | U | C | Q | W | W | S | O | U | I |
| E | Q | A | H | V | E | Q | H | C | L |
| A | I | R | X | E | E | U | Q | H | L |
| H | T | T | Y | R | T | E | V | O | E |
| Z | S | O | Z | R | U | S | P | I | S |
| R | A | N | P | E | T | R | H | R | P |
| E | L | O | R | T | E | P | G | S | T |
| F | P | B | A | L | L | O | N | B | G |

Les mots peuvent être à la verticale, à l'horizontale, à l'endroit ou à l'envers et à la diagonale.

MASQUES, PLASTIQUE, VERRE, PAILLES, PET, BALLON, MOUCHOIRS, CARTON, DECHETS, PETROLE

Bonne Chance !



Ce coup de balai était sympa. Il y avait surtout des mégots de cigarette. Mais il y avait aussi des choses bizarres, comme des oreilles de cochon ou des casseroles. A part ça, c'étaient des déchets ordinaires. Océane et Laurayne.

BROCHURE D'INFORMATION SENIORS



**DÉCOUVREZ LA BROCHURE
D'INFORMATION À
L'ATTENTION DES SENIORS
DE LA GRUYÈRE**



Des infos, des réponses
pour bien vieillir en
Gruyère



Une brochure qui rassemble des informations
sur la vie quotidienne, les aides financières,
les hébergements, le soutien à domicile, les
transports, les loisirs...



Disponible dès maintenant

<https://rssg.ch/brochure-information-seniors/>

également à disposition en version imprimée à
l'administration communale de votre domicile

Rencontres en patois

Etant donné l'intérêt que plusieurs personnes de notre village portent à la pratique du patois gruérien, des rencontres vont être proposées prochainement.

Précisons d'entrée qu'il ne s'agit pas de cours de patois et qu'il n'est pas du tout nécessaire de parler couramment la langue.

Plusieurs options, que les participants définiront au fil des rencontres, sont envisageables et cumulables :

- Échanges à bâtons rompus sur l'actualité du moment ;
- Lecture de textes choisis avec commentaires et explications (à la demande) ;
- Parties de cartes.

Ces rencontres se veulent amicales et seront organisées, dans la mesure du possible, à une fréquence qui sera déterminée selon le désir des participants-es. Elles auront lieu les jeudis ou vendredis après-midi.

La première rencontre aura lieu le 13 janvier 2022 à 14h00, à la salle Moléson (2^{ème} étage), à l'administration communale.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Eugène Pasquier au 026 912 51 26 ou eu.pasquier@hispeed.ch.

PUBLICITÉ

@institutbellavita 

bella vita

Manuela Ruffieux
BIO - Esthéticienne Diplômée ASEPIB & Enseignante de Kundalini Yoga

Rue de Prachaboud 21 1661 Le Pâquier 079 548 55 06
www.institut-bellavita.ch

(liste de prix sur demande)

- * Soins visages et corps
- * Maquillage
- * Reiki
- * Epilations au sucre et électrique





*Kundalini Yoga

avec Tej Sadhana Kaur

"Tenez bon et vous serez soutenu"
Yogi Bhajan

| | | | |
|----------|-------|---|-------|
| Lundi | 18h30 | à | 20h00 |
| Mardi | 7h30 | à | 9h00 |
| Mercredi | 8h00 | à | 9h30 |
| Vendredi | 7h30 | à | 9h00 |

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Cp 96 / 1705 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch

www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch

www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés

- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch
www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch
www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch
www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg - Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch www.peps-fr.ch



Comment faire en cas d'urgence ?

URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smctf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 306 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

| Lieu | Horaires |
|---|--|
| HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes* | 24h24/7J/7 |
| HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans | 24h/24, 7J/7 |
| Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medicaire-fr.ch | lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h |
| HFR Meyriez-Murten | lu-ve : 8h-20h Sa-dl et jours fériés : 9h-19h |
| HFR Riaz | 7h-22h, 7J/7 |
| HFR Tafers | 8h-22h, 7J/7 |
| Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques* | 24h24, 7J/7 |
| Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac | lu-ve : 8h-19h Sa-dl et jours fériés : 9h-19h |

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

www.h-fr.ch/urgences

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance ?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

SERVICE DE PUÉRICULTURE

Christine Jaquet, Sandra Friedli et Barbara Dizerens
Infirmières puéricultrices
Rue de la Lécheretta 18
1630 Bulle
(Sur rendez-vous uniquement)

Nouvelle adresse depuis le 1^{er} mai 2018 :

Centre de puériculture Gruyère, Rue de la Sionge 67, 1630 Bulle

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et enfants de 0 à 4 ans.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région
- Visites à domicile
- Ateliers-échanges de la petite enfance
- Conseils personnalisés, aussi par mail : puericulture@croix-rouge-fr.ch

Bâtiment « Les Trois Trèfles », Route de l'Eglise 8, 1661 Le Pâquier (rez-de-chaussée) :

Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi

| Dates |
|-----------------------------|
| 18 janvier 2022 |
| 15 février 2022 |
| 15 mars 2022 |
| 19 avril 2022 |
| 17 mai 2022 |
| 21 juin 2022 |
| 19 juillet 2022 |
| 16 août 2022 |
| 20 septembre 2022 |
| 18 octobre 2022 |
| 15 novembre 2022 |
| 20 décembre 2022 Annulée |



Croix-Rouge fribourgeoise

<http://www.croix-rouge-fr.ch>



Une invitation à garder la forme en prenant
Soin de soi, avec une gymnastique
Adaptée, joyeuse, variée et vivante !

Equilibre Jouer S'étirer Santé Méditer
Bien être Se relaxer Se rencontrer
Ambiance Rire Respect Amitié

Pour information: Antoinette Chassot
1661 Le Pâquier tél. 026 912 35 26
Yvonne Boss tél. 026 912 46 60
Nelly Pugin nat. 079 347 98 48
Les mercredis de 14h15 à 15h15
Cotisation 30.- par mois

Soyez les bienvenues !

NUMÉROS UTILES

| Administration communale | | |
|--------------------------|---------------------|--|
| Téléphone | 026 912 61 81 | |
| Site internet | www.lepaquier.ch | |
| Courriel | Catherine Beaud | catherine.beaud@lepaquier.ch |
| | Jean-Claude Duriaux | commune@lepaquier.ch |
| | Mélanie Marcuet | melanie.marcuet@lepaquier.ch |
| | Fany Mollet | fany.mollet@lepaquier.ch |
| | Maya Perroud | maya.perroud@lepaquier.ch |
| | Janick Vega | janick.vega@lepaquier.ch |

| Conseil communal | | | |
|-----------------------|----------------------|---------------|--|
| Syndic | Gremaud Nicolas | 079 257 54 47 | nicolas.gremaud@lepaquier.ch |
| Vice-syndique | Morand Erika | 079 330 08 57 | erika.morand@lepaquier.ch |
| Conseillers communaux | Corminboeuf Laurence | 079 918 54 51 | laurence.corminboeuf@lepaquier.ch |
| | Kilchoer Karine | 079 303 03 17 | karine.kilchoer@lepaquier.ch |
| | Meloni Sébastien | 079 342 74 09 | sebastien.meloni@lepaquier.ch |
| | Pasquier Claude | 079 818 51 86 | claud.pasquier@lepaquier.ch |
| | Pasquier Lionel | 079 724 88 05 | lionel.pasquier@lepaquier.ch |



Programme des manifestations 2021-2022

2021

| | | | |
|----------|-------|---|-------|
| Décembre | 12 | Noël des Aînés - Groupement des Dames et Scté de Jeunesse | 12h00 |
| | 17-18 | Christmas Festival - Sociétés de Jeunesse Le Pâquier et Estavannens | |

2022

| | | | |
|---------|----------|---|-------|
| Janvier | 7 | <i>Lancer du sapin - Soc. d'Intérêt Villageois (place de Sautaux)</i> | |
| | 14 au 30 | Théâtre de la Société de Jeunesse | 20h00 |

| | | | |
|---------|--------|--|-------|
| Février | 4 au 6 | Théâtre de la Société de Jeunesse (supplémentaires à confirmer) | 20h00 |
| | 18 | Concert de la Société de Musique L'Albergine et des cadets | 20h00 |
| | 19 | Concert de la Société de Musique L'Albergine et de la maîtrises des écoles | 20h00 |

| | | | |
|------|-------|---|-------|
| Mars | 5 | Soupe de Carême – Groupement des Dames | 12h00 |
| | 18-19 | Bourse aux vélos - Société d'Intérêt Villageois | |

| | | | |
|-----|----------|---|--|
| Mai | 12 au 15 | Giron des Musiques Gruériennes – Scté Musique L'Albergine | |
|-----|----------|---|--|

(En italique = manifestation hors salle polyvalente)

| Autres | |
|---|---------------|
| Accueil extrascolaire (AES) | 078 943 98 80 |
| Agence AVS, secrétariat communal | 026 912 61 81 |
| Ambulance | 144 |
| Association d'Accueil Familial de Jour | 026 912 33 65 |
| Association Alzheimer Fribourg | 026 481 37 81 |
| CAS et REGA | 1414 |
| Centre psycho-social, Bulle | 026 305 63 73 |
| Concierge école et salle polyvalente, M. Markus Häseli | 078 698 81 50 |
| Crèche – A Petits Pas..., Broc | 026 921 39 96 |
| Crèche – Les Chemins de l'Enfance, Bulle | 026 912 42 74 |
| Crèche – Les Galopins, Marsens | 026 915 35 38 |
| Crèche – Les Lutins, Bulle | 026 912 36 61 |
| Crèche – Les Zoubilous, Enney | 026 919 10 97 |
| Crèche – Tartine et chocolat, Bulle | 026 912 14 13 |
| Ecole maternelle « Les P'tits Gribouilles », Le Pâquier | 026 912 15 15 |
| Ecole primaire | 026 912 88 39 |
| Feu | 118 |
| Feu (Commandant) – Cap Cédric Dématraz | 079 446 27 32 |
| Fondation afag | 026 912 94 38 |
| Hôpital fribourgeois (HFR), Fribourg | 026 306 00 00 |
| Hôpital fribourgeois (HFR), Riaz | 026 306 40 00 |
| Maman de jour – Mme Lucia Cavuscens, Le Pâquier | 079 584 80 57 |
| Maman de jour – Mme Nicole Jordan, Le Pâquier | 078 680 43 35 |
| Maman de jour – Mme Eugénie Pasquier, Le Pâquier | 078 788 21 50 |
| Médecin de garde pour la Gruyère | 026 304 21 36 |
| Nids de guêpes (destruction) - M. Claude Fracheboud | 079 757 99 67 |
| Office familial Fribourg | 026 322 10 14 |
| Permanence dentaire | 026 322 33 43 |
| Permanence des pharmacies | 026 912 33 00 |
| Police | 117 |
| Puériculture Croix-Rouge | 026 347 38 83 |
| Ramoneur – M. Christian Perriard | 079 446 15 83 |
| Réseau santé et social, Bulle | 026 919 00 19 |
| Triage forestier du Moléson - M. Ludovic Donzallaz | 079 560 08 91 |
| Salle polyvalente – Réservations | 026 912 61 81 |
| SOS futures mamans | 026 912 35 55 |
| SMAD Fribourg (soins à domicile) – Gruyère | 079 238 52 83 |
| SMAD Fribourg (soins à domicile) – Pédiatrie | 079 945 77 94 |

SOCIÉTÉS LOCALES

| Nom de la société | Président(e)s | Contact |
|--|-------------------------|---------------|
| Amicale du Bour de Coeur | Jean-Pierre Jacquat | 079 634 38 93 |
| Amicale des pompiers | Denis Monney | 079 708 51 48 |
| Cadets de l'Albergine | Elisa Bussard | 077 414 65 10 |
| Chœur-mixte l'Amitié | Laetitia Pinto da Costa | 079 689 75 20 |
| FC La Tour – Le Pâquier | Jean-Pierre Wehren | 079 634 40 85 |
| Football-Club Juniors | Jean-Pierre Wehren | 079 634 40 85 |
| Groupement paroissial des Dames | Anny Gremaud | 079 295 18 85 |
| Gym Dames | Antoinette Chassot | 026 912 35 26 |
| Gym Hommes | Gérard Barbey | 079 283 88 91 |
| Intersociété | Vincent Andrey | 079 345 32 05 |
| Jeunes Tireurs | Paul Ottoz | 026 912 34 53 |
| Maîtrise des écoles | Catherine Gremaud | 079 764 92 64 |
| O2 Mountainbike | Nicolas Jacquat | 079 658 50 55 |
| Paroisse | Paul Ottoz | 026 912 34 53 |
| Ski-Club « Moléson » | Jean-Claude Duriaux | 079 250 92 61 |
| Société d'intérêt villageois | Yannick Tissot-Daguette | 079 221 67 52 |
| Société de jeunesse | Simon Beaud | 076 573 87 00 |
| Société de musique l'Albergine | Vincent Andrey | 079 345 32 05 |
| Société de tir « Sautaux » | Nicole Pugin | 079 810 60 58 |

· Le Conseil communal vous
souhaite de belles fêtes de fin
d'année !





www.futurformatic.ch

www.seydouxsa.ch

www.lepaquier.ch

